

YED

31 MAR 1995 004042

MK/MAN

REPUBLIQUE DU SENEGAL

N° _____ /MTTA/DAC/TAET

MINISTERE DU TOURISME ET
DES TRANSPORTS AERIENS

DAKAR, le

DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE

ANALYSE : Arrêté abrogeant et remplaçant
l'arrêté n° 002760, du 13 Mars 1986
portant nomination des membres du
Conseil médical de l'Aéronautique civile

Le Ministre du Tourisme et des Transports
aériens,

- VU la Constitution ;
- VU le Code de l'Aviation civile ;
- VU le décret n° 63-523 M.T.P.T. du 17 juillet 1963 portant réglementation relative aux brevets, licences et qualifications des navigateurs de l'Aéronautique Civile;;
- VU l'arrêté n° 18980 M.T.P.T - D.A.C. du 27 novembre 1963 fixant les conditions médicales d'aptitude physique et mentale des candidats aux brevets, licences et qualifications du personnel navigant de l'Aéronautique civile ;
- VU l'arrêté n° 000813 du 29 janvier 1986 portant création du Conseil médical de l'Aéronautique civile et déterminant ses attributions, sa compétence, sa composition et son mode de fonctionnement ;
- VU l'arrêté n° 002760, du 13 mars 1986 portant nomination des membres du Conseil médical de l'Aéronautique civile ;

A R R E T E

Article premier. - Sont nommés membres du Conseil médical de l'Aéronautique civile :

-Médecin-Colonel Massar DIAGNE
Ministère des Forces Armées - CHU/FANN
Président

.../...

-Médecin-Capitaine MAKhtar Ndiaga LOUM
 Ministère des Forces Armées - Centre Médical
 Armée de l'Air - BP. 8014
 Vice-Président ,

Dr Mady Oury SYLLA - DAKAR-FANN
 BP. 15226

Dr Ernest DISCACCIATTI
 50, Rue S. I. Dioussé DIOP - BP. 2146

Dr Majdi KAOUK
 144 Rue Joseph Gomis

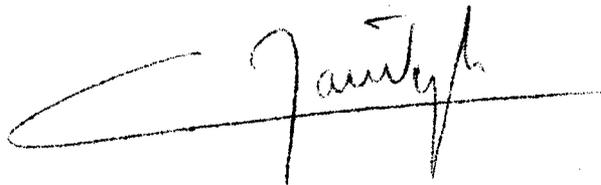
Dr Henry D'ERNEVILLE
 8, Rue Parchappe .

Article 2 .- Le Chef du Bureau du Transport aérien et de l'Exploitation technique des aéronefs à la Direction de l'Aviation Civile est chargé d'assurer le secrétariat du Conseil médical de l'Aéronautique civile.

Article 3 .- L'arrêté n° 002760, du 13 mars 1986 portant nomination des membres du Conseil médical de l'Aéronautique civile est abrogé.

Article 4 .- Le Directeur de l'Aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

Tijane SYLLA



Ampliations :

- PR	2
- MF/SG	2
- MEP	2
- M F A	2
- DAC/MTTA	10
- Intéressés	7
- Archives	2
- JORS	2